

Pourquoi la France a-t-elle été divisée en départements ?

Lorsque l'Assemblée Constituante aborda le problème de l'organisation administrative de la France, personne, même à l'extrême droite, ne demanda le maintien des divisions du royaume. Celles-ci étaient en effet de l'avis de tous, d'une incohérence si absurde qu'il fallait y apporter une réforme complète.

Pendant longtemps des géographes animés d'un zèle simplificateur nous ont enseigné que la France, d'avant 1789, était divisée en un certain nombre de provinces ou de gouvernements bien délimités et classés. Il n'en est rien. Les cahiers des Etats Généraux sont pleins de renseignements à cet égard. Ces cahiers sont l'une des sources les plus remarquables de notre histoire puisqu'ils sont le reflet de l'opinion publique de la France entière à la fin de l'Ancien Régime. Pour ne pas les avoir suffisamment consultés, Taine a commis de nombreuses erreurs. Ils commentent à être connus grâce, notamment, aux travaux de MM. Armand Brette et Edme Champion. Ce dernier nous dit: „Si l'on n'a pas étudié longuement les cahiers, on ne soupçonne pas à quel point les divisions artificielles du royaume s'écartaient des divisions naturelles et contraiaient à la fois la géographie, la tradition et le sens commun.”

Nous avons beaucoup de peine, avec nos habitudes actuelles de précision, à nous imaginer dans quel état les choses se trouvaient. Rien n'était plus élastique que le terme de province; il était devenu une sorte d'expression géographique vague et imprécise. En bien des points les limites en étaient inconnues. On ne savait pas, par exemple, si tel village appartenait à l'Auvergne ou au Bourbonnais. Bien mieux, les limites du royaume même étaient à certains endroits mal déterminées.

Quant aux subdivisions: diocèses, gouvernements militaires, généralités, baillages, sénéchaussées, elles correspondaient rarement entre elles et s'enchevêtraient les unes dans les autres.

Deux sujets (on n'était pas encore citoyen) qui n'étaient pas de la même province pouvaient être du même gouvernement militaire ou du même baillage. Ajoutez à cela que 19 diocèses ou fragments de diocèse dépendaient de métropoles étrangères.

Il y avait là un désordre qui s'opposait à toute administration saine. Dans un rapport au roi, où il traite de cette situation, Calonne dit du royaume qu'il était „très imparfait, très rempli d'abus et tel qu'il est impossible de le bien gouverner”.

Dans le comité de constitution chargé de préparer la nouvelle division de la France, l'abbé Sieyès eut une idée singulière qui arrêta un moment les esprits. Cette idée, qu'on peut qualifier de géométrique, consistait à diviser le royaume en 81 carrés égaux. Des cartes de ce damier furent même dressées. Par bonheur, ce projet fut abandonné, mais on peut dire que le nombre approchant de nos 83 départements d'origine est un vestige de 81 carrés de Sieyès.



Reichsbankpräsident Dr. Hjalmar Schacht, der Bezwingen der deutschen Währung, der auf Einladung der Handelskammer gestern Abend in Luxemburg über ein hochaktuelles Thema: «Der internationale Kapitalmarkt» sprach.

Dr. Schacht kann auf einen bevorzugten Platz, nicht nur in der Entwicklung der deutschen Währung, sondern auch der deutschen Wirtschaft Anspruch erheben, die in ihm einen ihrer wertvollsten Führer besitzt.

Der Name des Reichsbankpräsidenten ist für die gesamte Welt mit der Stabilisierung der Mark verknüpft.

Le projet définitif fut l'oeuvre de Thouret, député de Normandie, esprit clair et pratique. Faisant allusion au chaos existant il fait observer que „la division d'une province en départements ne la désunit pas plus que la division en diocèses, en généralités, en baillages, en élections”.

L'Assemblée Constituante ne précisa pas d'une façon rigide l'étendue de chaque département; elle chargea de ce soin une petite commission de quatre membres qui fit tracer les limites précises de chaque nouvelle division par des hommes du pays. C'est ce qui explique que la réforme fut bien faite et acceptée par tous.

Mais il ne suffisait pas de tracer des limites sur le terrain; un gros problème était de faire disparaître toute une variété de privilèges, coutumes, usages, droits intérieurs, divergences d'imposition que les bénéficiaires prétendaient souvent conserver en sacrifiant le moins possible à l'égalité nationale.

Un événement heureux supprima la difficulté: ce fut la nuit du 4 août qui détruisit, avec beaucoup d'autres, les inégalités entre les provinces. Ce fut pour éviter des récriminations nouvelles basées sur d'anciens souvenirs, que l'on s'ingénia à ne donner aux départements aucune dénomination historique.

Le 26 février 1790 les départements étaient délimités, nommés, constitués avec leurs chefs-lieux, leurs districts, leurs cantons.

Il y eut pourtant quelques tâtonnements,

par exemple un curieux système de roulement de chefs-lieux comme dans le Gard entre Nîmes, Alais et Uzès, système qui fut supprimé en septembre 1791. On peut signaler aussi quelques rivalités entre Issoudun et Châteauroux, Bourges et Vierzon, Périgueux et Bergerac... Chaque communauté d'habitants, ville, bourg, paroisse eut à sa tête une municipalité; le nom général de commune leur fut donné en 1793.

Le nom de préfet pour désigner le fonctionnaire le plus élevé du département e.t. une travaille de Lebrun.

En l'an VII, les trois consuls ordonnèrent l'érection dans chaque chef-lieu, sur la plus grande place, d'une colonne à la mémoire des braves du département morts pour la défense du pays et de la liberté. A Paris, outre la colonne du département de la Seine qui devait être élevée sur la place Vendôme, une grande colonne nationale devait l'être au milieu de la place de la Concorde. Toutes ces colonnes restèrent à l'état de projet servant seulement d'inspiration à la colonne Vendôme.

Depuis leur origine les départements ont pris conscience de leur personnalité; ils forment une unité morale, une petite patrie avec ses hommes célèbres, ses industries, ses spécialités. N'est-il point remarquable que, dès le début, la Gironde à peine formée donnait son nom à un grand parti politique.

M. Camille Jullian dit qu'„en créant les départements la Révolution a réussi son affaire”. Il trouve même à leur base essentielle la cité gauloise „gauloise, dit-il, et non pas romaine, c'est-à-dire le plus ancien groupe ment que le passé ait laissé sur notre sol”.

En tout cas, quelles que soient les réformes administratives que l'on puisse préconiser, il faudra toujours tenir compte du département. Il est inexact de croire qu'il est une création artificielle qui aurait brutalement rompu le cadre homogène des anciennes provinces. Il a au contraire apporté une clarification et une unification indispensable à la bonne administration de la Nation.

Que cette administration soit, par ailleurs, susceptible d'améliorations, nul n'y contredira.

Maurice Honoré.

Luxemburger Historischer Kalender.

(Nachdruck verboten)

Monat März.

1. März 1320. Gräfin Beatrix von Luxemburg. — 1792 Kaiser Leopold II.
2. März 1840. Hassenpflug wird Regierungspräsident.
3. März 1326. Friede in Pont-à-Mousson zwischen Luxemburg und der Stadt Metz. — 1476. Karl der Kühne wird bei Granson in der Schweiz geschlagen. — 1895. Der Industrielle Gustav Metz †.
4. März 1358. Die Städte Luxemburg und Dienenhofen machen eine Anleihe von 3000 florins bei Jacquemin Cuhoye in Metz. — 1653. Don Juan von Oesterreich wird General-Stadthalter der Niederlande.
5. März 1831. Ernennung einer provisorischen Regierungskommission in Luxemburg. — 1834. Staatsminister Baron von Blochhausen geboren in Birtringen.
6. März 1783. Joseph II. hebt die Klöster auf. — 1792. Staatsminister Joh. Jak. Willmar in Luxemburg geboren.